



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Mme JOUILLE Jocelyne dont la procuration a été donnée à M. DESGOUILLE Daniel, et Mme QUIZEL Aurélie excusée.

Ecoquartier le Meix Ravas

Les travaux de la seconde tranche ont débuté le mercredi 23 Juin. Le Maire fait le point sur la réunion de début de chantier du 21 Juin. Le Conseil Municipal en prend acte. Une convention de sécurité de chantier a été signée entre la Commune et PMM pour la somme de 940 € HT. Deux parcelles sont déjà réservées. Le bornage des parcelles sera effectué par ABCD pour la somme de 6 953.36 € HT.

Site internet de la Commune d'AUMUR

Monsieur DESGOUILLE Rodolphe présente le projet de site internet pour AUMUR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de la Société ANCRE ROUGE basée à DOLE qui se compose ainsi : création du site 2 600 € HT et 25 € HT par mois pour hébergement et maintenance du site internet. Le nom du site adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal est : communeaumur.fr

Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique chez l'habitant est en cours de réalisation. La Société CIRCET en collaboration avec Altitude Infrastructure réalise l'étude (relevé des boîtes aux lettres, étude de structure des poteaux existants etc.). La mise en service est attendue pour mi 2022. Le Conseil Municipal en prend acte.

Affaires scolaires

Les frais de fonctionnement des écoles publiques de SAINT-AUBIN pour 2020 et concernant 8 élèves en école maternelle et 16 élèves en primaire s'élèvent à 16 112.64 €. Les frais scolaires des écoles privées sous contrat de SAINT-AUBIN s'élèvent à 208.18 € pour la fin d'année 2019 et à 4 125.94 € pour 2020.

L'Assemblée prend connaissance du compte rendu des conseil des écoles primaires et maternelles publiques de SAINT-AUBIN présenté par Monsieur Rodolphe DESGOUILLE et Madame Vanessa BERTHAUD et n'émet pas d'observation particulière.

TFPNB 2021

Le Conseil Municipal, selon les consignes de la Préfecture, décide de modifier le taux d'imposition du foncier non bâti de 23.26 % à 22.91 %.

Grand DOLE

L'assemblée prend note que la Commune ne bénéficie pas de compensation de la taxe professionnelle 2021 telle que le stipule la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Caserne des Pompiers de SAINT-AUBIN

Le Maire présente l'avancée du projet au Conseil Municipal suite à la réunion du 3 Juin 2021 concernant les éléments techniques et financiers par le SDIS. Les Communes d'AUMUR, ABERGEMENT- LA- RONCE, SAINT-LOUP et SAINT-AUBIN doivent décider de participer au financement du CIS (Centre d'Incendie et de Secours de SAINT-AUBIN) à hauteur de 50 % du coût prévisionnel. Le SDIS prend les 50 % restants à sa charge. Le montant prévisionnel de financement pour AUMUR s'élève à 17 540.29 € (remboursé par le Grand DOLE) et tient compte de la population municipale en vigueur au 1^{er} Janvier 2021. Le Conseil Municipal décide d'attendre Juillet pour délibérer.

ONF

Monsieur CLAIROTTE informe l'Assemblée de la réunion qui s'est tenue avec l'ONF le 23 Juin au matin faisant état du bilan positif de l'année : la vente des chênes a rapporté la somme de 32 808 €. Le produit de l'affouage 2020/2021 sur la Commune s'élève à 2015 € pour un façonnage de 310 stères et un acompte de subvention pour les parcelles 5r et 10r d'un montant de 4 342.32 € a été accordé. Le Conseil Municipal en prend acte.

Route Départementale 220

Le renouvellement de la couche de roulement est prévu à l'intérieur de la Commune les 30 Juin, 1^{er} Juillet et 2 Juillet 2021 sur la RD 220. Les travaux s'effectueront sous alternat effectué par l'Entreprise. L'Assemblée en prend connaissance.

Maison des Services

L'Assemblée est informée du bilan de fonctionnement de ce service depuis son ouverture, il y a un mois. Plusieurs personnes d'AUMUR ont déjà bénéficié de ce service.

Impasse des Tilleuls

Le Maire présente à l'Assemblée un problème d'écoulement des eaux de pluie suite à un orage dans une habitation du quartier. Une réflexion est menée avant de décider d'une intervention.

Bief Noir

Le Maire informe l'Assemblée de l'avancement du projet et donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires déclarant le dossier irrecevable au titre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). La Commune doit se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Grand DOLE, seule compétente, pour mettre en œuvre le travail relatif à l'entretien du Bief Noir.

Outillage atelier municipal

Le Conseil Municipal décide d'acheter un « palan » d'une tonne pour lever le tracteur tondeuse pour le nettoyage des lames.

Pour extrait Conforme,

Le Maire,

B. CHEVAUX